



asset  
management

**INNOVER  
POUR LA  
PERFORMANCE**

90, BOULEVARD PASTEUR  
CS 61595  
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W [WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)

# **CPR GLOBAL SILVER AGE**

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
FCP de droit français

---

**RAPPORT SEMESTRIEL  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017**

---

## Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers	
b) Avoirs bancaires	938 008,31
c) Autres actifs détenus par l'OPC	61 891 613,68
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	62 829 621,99
e) Passif	-9 676 423,42
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	53 153 198,57

\* Les montants sont signés

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire
CPR Global Silver Age I	I	4 904 981,28	39,594	123 881,93
CPR Global Silver Age E	E	1 107 132,72	11 062,500	100,07
CPR Global Silver Age P	P	47 141 084,57	38 842,972	1 213,63

## Eléments du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net *	Total des actifs **
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières.		
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier.		
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier.		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

## Répartitions des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
-				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

## Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
TOTAL		
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l'état du patrimoine)		100,00
TOTAL DES ACTIFS		100,00
AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l'état du patrimoine)	100,00	
TOTAL ACTIF NET	100,00	

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

## Ventilation des autres actifs par nature \*

Nature d'actifs	Pourcentage actif net **	Pourcentage total des actifs ***
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	99,61	84,27
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	99,61	84,27
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>99,61</b>	<b>84,27</b>

\* Cette rubrique concerne des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I de l'article R.214-11 du Code monétaire et financier

\*\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	13 147 494,24	16 650 689,39
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières.	30 730 749,21	39 097 300,79
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier.		
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier.		

## Distribution en cours de période

	Part	Montant net unitaire €	Crédit d'impôt (1) €	Montant brut unitaire (2) €
<b>Dividendes versés</b>				
	CPR Global Silver Age I			
	CPR Global Silver Age P			
<b>Dividendes à verser</b>				
	CPR Global Silver Age I			
	CPR Global Silver Age P			

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

(2) Le montant brut unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'actif net*					

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					
% de l'actif net					

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

--	--	--	--	--	--

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

<b>Type</b>					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
<b>Rating</b>					
<b>Monnaie de la garantie</b>					

### f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



# OPCVM CPR Global Silver Age

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

# OPCVM CPR Global Silver Age

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	118,17				
- Gestionnaire					
- Tiers					

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

## Portefeuille titres détaillé en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
CPR INVEST GLOBAL SILVER AGE T1	EUR	5 459,6231	52 946 387,50	99,61
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>52 946 387,50</b>	<b>99,61</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>52 946 387,50</b>	<b>99,61</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>52 946 387,50</b>	<b>99,61</b>
<b>Créances</b>			<b>8 945 226,18</b>	<b>16,83</b>
<b>Dettes</b>			<b>-9 676 420,51</b>	<b>-18,20</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>938 005,40</b>	<b>1,76</b>
<b>Actif net</b>			<b>53 153 198,57</b>	<b>100,00</b>